

TERMES DE RÉFÉRENCE
Vidéotheque OGDNH : Vidéos promotionnelles
Août 2018

1- CONTEXTE

PRÉSENTATION DU « PAST »

Le Gouvernement haïtien et la Banque Mondiale ont conclu un accord (H-944-HT) le 9 juillet 2014 visant le financement du projet « Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » (PAST), dont l'objectif principal est d'améliorer l'attractivité et la gestion des sites patrimoniaux dans le Nord d'Haïti, ainsi que l'accès aux services d'une façon générale, afin de soutenir le développement d'un tourisme durable. Pour atteindre cet objectif, le Projet comporte trois composantes opérationnelles :

- Composante A : Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le Parc National Historique-Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) et dans le centre historique de la ville du Cap-Haïtien ;
- Composante B: Investissements locaux à Dondon, Milot et Cap-Haïtien ;
- Composante C : Appui au développement inclusif du secteur touristique

La composante C prévoit, dans sa sous-composante C.2, de renforcer les capacités de l'Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti (OGDNH).

Un protocole d'accord signé le 6 juin 2014 et amendé le 3 octobre entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Ministère du tourisme et des industries créatives (MTIC) définit les responsabilités de chacune des deux parties dans le cadre de la mise en œuvre de la composante C spécifiquement. Par ailleurs, un accord-cadre signé entre le Ministère du Tourisme et l'OGDNH le 21 mai 2014 établit une collaboration entre les deux entités pour le développement du secteur touristique dans la région Nord d'Haïti.

La mise en œuvre du projet PAST est assurée par l'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances (UTE).

PRESENTATION DE L'OGDNH :

L'OGDNH est une organisation à but non lucratif fondée en 2013 par les quatre principales associations patronales touristiques du Nord d'Haïti : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Est, le Comité d'Appui au Tourisme dans le Nord et l'Association Touristique d'Haïti-Région Nord. L'OGDNH est appelée à développer et renforcer la chaîne de valeurs nécessaire au développement touristique afin de favoriser un tourisme durable et équitable dans la région Nord du pays.

Suite à l'accord-cadre signé en 2014 entre le Ministère du Tourisme et l'OGDNH, cette dernière a la charge de mettre en place un dispositif de renforcement de l'offre touristique et également un plan de marketing opérationnel pour la destination Nord.

2- FINANCEMENT DE LA MISSION

La mission du **Consultant en charge de la réalisation de la vidéothèque** est financée par l'UTE à partir des ressources du projet « Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique » ayant fait l'objet de l'accord de financement non remboursable H944-HT entre la République d'Haïti et la Banque Mondiale.

3- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission porte sur la **production de vidéos de promotion touristique**. Ces clips seront utilisés sur les différents supports de diffusion numérique régulièrement utilisés par l'OGDNH dans le cadre de ses différentes campagnes de promotion : Sites Internet, Réseaux sociaux, Chaine YouTube, réseaux d'écran dans les différents espaces d'accueil de la région du Marien, etc... Par le biais de cette réalisation l'OGDNH souhaite :

- Promouvoir la Région du Nord et du Nord Est et valoriser son image
- Augmenter sa visibilité sur le web tout en favorisant l'image d'une région touristique, vivante, au riche patrimoine culturel et naturel
- Donner une dimension cosmopolite et fraternelle dans la promotion de la destination
- Mettre en scène l'expérience unique d'être touriste dans la région
- Créer de nouvelles ressources, qui auront vocation à être diffusées le plus largement possible sur Internet

D'une manière générale, les films devront être dynamiques, incitatifs et comporter de belles images évocatrices des atouts de la région. Cela pourra être traduit par des effets de montage, des effets graphiques, en cohérence avec la charte graphique et les outils multimédia de l'OGDNH.

4- DÉTAILS DE LA MISSION, ACTIVITÉS

Le projet comprend deux missions :

- la création de contenus audiovisuels (réalisation et tournage de vidéos) pour alimenter la vidéothèque de l'OGDNH (rush).
- A partir de celle-ci, le montage de 10 clips promotionnels d'une durée de 60 secondes maximum autour des thématiques suivantes :

1. Patrimoine historique du Nord et du Nord Est

- Objectifs de la vidéo : mettre en avant tout le patrimoine culturel du territoire
- Exemples de sites à mettre en scène : le paysage les monuments et les autres sites naturels ou culturels du Parc National Historique : Citadelle – Sans-Souci – Ramiers (PNH-CSSR), les paysages et sites du département du Nord'Est, Pétroglyphes, etc.

- 2. Zoom sur la ville du Cap Haïtien :** une ville à l'architecture coloniale, deuxième ville du pays
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en scène la ville à travers son patrimoine, sa culture gourmande, ses animations, etc.
 - Exemples de sites à mettre en scène : Centre-ville historique du Cap-Haïtien, cathédrale, maisons d'époque et figurant sur la liste du patrimoine architectural de l'ISPAN, boulevard du Cap Haïtien, marché artisanal touristique, les forts côtiers du Cap-Haïtien, etc.

- 3. Activités et Loisirs**
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en valeur les différents loisirs et activités pouvant être effectués dans la région, montrer le côté sportif et dynamique de la région
 - Exemples de sites à mettre en scène : Canoë, VTT, randonnée, snorkeling, etc.

- 4. Savoir-faire**
 - Objectifs de la vidéo : mettre en valeur les savoir-faire, aptitudes et compétences spécifiques aux régions du Nord et du Nord'Est : artisanat, danse, musique, peinture, etc.

- 5. Mer et soleil :**
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en avant le tourisme balnéaire, la beauté sauvage des lieux, la détente et le repos qu'offre la destination.
 - Exemples de sites à mettre en scène : Labadie, plage de Cadras, ile à Rat, les bateaux taxis en bois et les catamarans faisant les tours, etc.

- 6. Montagne et campagne :**
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en avant les paysages montagneux et la campagne aux alentours. Une destination nature et paysanne.
 - Exemples de sites à mettre en scène : La route en direction de Pignon et Dondon. les cascades, les grottes, les rivières, les chemins de bergers, etc.

- 7. Tourisme d'affaires**
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en avant les infrastructures d'accueil : aéroport, les salles de conférence, les hôtels de standing, etc.
 - Exemples de sites à mettre en scène : hôtels, restaurants, salle de conférence, confort des chambres, etc.

- 8. Gastronomie Créole et spécialités du Nord**
 - Objectifs de la vidéo : Mettre en avant les produits gastronomiques du territoire, à travers la restauration, les marchés, les visites chez les producteurs, etc.
 - Exemples de sites à mettre en scène : restaurants, produits sur le marché, fruits de mer, campagne, cultures, etc.

- 9. Art de vivre**
 - Objectifs de la vidéo : Montrer l'ambiance singulière et la convivialité de la région dans les lieux publics, sur les marchés, durant les soirées animées au Cap Haïtien, etc.

10. Film général : Montage des 9 vidéos précédentes par thématique pour un film de 10 minutes maximum.

Pour chaque clip, le prestataire proposera un scénario à l'OGDNH qui le validera avant le lancement des tournages. Le montage fera lui aussi l'objet d'une validation par le client. A l'issue de la mission, le prestataire livrera donc :

- D'une part, l'ensemble des épreuves de tournage (rushes) ;
- D'autre part, les 9 clips promotionnels montés.
- Et enfin le film de présentation regroupant les 9 clips en 1 seul

Descriptif général :

Prises de vues :

- Par beau temps
- Eventuellement de nuit en fonction de la thématique traitée
- Drone et terrestre

Qualité : HD Haute définition, 4K

Caractéristiques techniques :

- Chaque film aura une durée entre 45 secondes et 60 secondes maximum
- Une voix off n'est pas obligatoire pour toutes les vidéos.
- Logo Historic Haïti en bas du visuel selon format et couleur souhaités et parfois celui du Ministère du Tourisme
- Contacts Historic Haïti et communication sur le site web.
- Les titrages/sous-titrages seront en français et en anglais
- Fourniture en haute définition des produits finis, compatibles avec la diffusion en flux web.
- Conseil sur les formats suivant les plateformes de diffusion
- Indiquer les références légales habituelles et la date de réalisation de la vidéo

Le Consultant doit se référer au dossier de présentation de la destination réalisé en 2017, à la stratégie marketing de la destination et tout autre document jugé utile par la structure.

Les clips doivent refléter l'activité touristique possible dans la Région du Nord et du Nord Est d'Haïti. Ils doivent permettre aux potentiels visiteurs de se projeter dans la destination. Des mises en scène seront appréciées ainsi qu'une ambiance générale positive dans les visuels. Ils doivent refléter la pluriethnicité, différentes classes d'âge, différentes catégories socioprofessionnelles, l'équipement nécessaire en fonction des sites et des activités (sac à dos, chapeau, chaussures, ..). Les moyens et réseaux de transport locaux utilisés par les visiteurs.

Le Consultant ne doit pas interférer directement chez les opérateurs touristiques. L'OGDNH ne doit pas se rendre responsable de la promotion directe des acteurs mais plutôt promouvoir l'ensemble des sites et activités de la destination. Selon le plan marketing de l'OGDNH, les cibles de clientèle à privilégier sont :

- Les clientèles locales et de Port au Prince
- La diaspora (tourisme de famille, religieux et culturel)
- Les clientèles d'affaires et humanitaires
- Les clientèles internationales (Canada, USA, Europe, ...)

5- ORGANISATION ET LOGISTIQUE

Le Consultant doit intégrer dans sa proposition l'ensemble des déplacements sur les différents sites et si besoin la rémunération des modèles, des musiques, son matériel de travail, etc. Il devra coordonner ses rendez-vous et déplacements.

6- DELAI, LIEU DE REALISATION ET SUPERVISION

La mission se déroulera sur une durée de quatre (4) mois à compter de la date de réception de l'ordre de démarrage. Elle se déroulera dans toutes les communes du Nord et du Nord Est.

Le Consultant travaillera sous la supervision du Président de l'OGDNH. Avant la mission il devra assister à une réunion de coordination avec l'équipe technique de l'OGDNH.

7- DROITS DE REPRODUCTION ET DIFFUSION – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'OGDNH acquiert l'exclusivité et la totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour une durée indéterminée.

A ce titre, l'OGDNH pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations (documents, vidéos, rush...) réalisées dans le cadre de cette prestation par son titulaire.

L'OGDNH pourra également autoriser des tiers à utiliser tout ou partie des prestations utilisées.

Le prestataire garantit l'OGDNH contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

Lorsque les vidéos tournées dans des lieux privés ou que des bâtiments ou autres biens privés y figurent de façon remarquable, l'autorisation des propriétaires est préalablement sollicitée et consignée par écrit de façon à prévenir tout litige relatif au droit à l'image.

Les musiques utilisées pour le montage des clips doivent être libre de diffusion et autant que possible refléter le patrimoine musical du Nord du pays.

Au regard des éléments ci-dessus, le consultant précisera dans sa proposition, les conditions de cession des droits. Il devra également justifier lors de la restitution des autorisations écrites et signées des personnes ou lieux filmés avec leur signature.

8- FORMATS DES LIVRABLES / VIDEOS

Les clips devront être classés, retravaillés et optimisés par le prestataire (calage couleurs, contraste, ..) qui devra fournir à l'OGDNH les fichiers sources en haute définition sur CD Rom ou tout autre support numérique.

Pour la diffusion : deux fichiers par clips devront être transmis : l'un en haute définition pour les projections très grand écran (ou TV) et l'autre en basse définition pour les diffusions sur les réseaux sociaux ou par message.

9- PROFIL DU CONSULTANT ET CRITERES D'EVALUATION

Le consultant retenu pour cette prestation doit disposer d'une solide expérience en matière de réalisation de films documentaires, de préférence en rapport avec les thématiques liées au tourisme. Il doit avoir une bonne connaissance d'Haïti et particulièrement des régions Nord et Nord Est.

Le consultant doit pouvoir démontrer, à travers des vidéos déjà réalisées, un vrai talent dans l'art de la production et une sensibilité artistique. A cet effet, il doit fournir des références de prestations similaires sous forme de liens ou support (clef, CD,...).

Il devra posséder une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans dans la production et la réalisation de documentaires et/ou clips en Haïti, avec au moins 3 (trois) films documentaires et/ou clips à son actif.

Le choix du **consultant** sera réalisé en fonction du barème ci-après (Base 100 points) :

Critères d'évaluation	barème
Qualification (formation niveau Bacc+3 min)	20
Expérience professionnelle générale d'au moins sept (7) ans	20
Expérience démontrée dans la réalisation et le montage de vidéos	25
Expérience spécifique dans la production et la réalisation de vidéos/documentaires en rapport avec les thématiques du tourisme	15
Maitrise des outils informatiques / logiciels de montage vidéo	5
Connaissance de la région Nord (Départements du Nord et du Nord'Est)	5

Connaissance du secteur touristique haïtien	5
Connaissance des langues (français, anglais, créole)	5

10- CALENDRIER DE PAIEMENT

Les paiements seront progressifs selon les étapes de réalisation ci-après, à l'acceptation par le Client des livrables, réalisés de manière satisfaisante, en accord avec les spécifications.

Le calendrier des paiements est le suivant:

- Un premier versement correspondant à vingt pour cent (20%) du montant total, à titre d'avance, après réception et validation par le Client du plan de travail détaillé et de la méthodologie du Consultant ;
- Cinquante pour cent (50%) du montant total après réception et validation d'au moins cinq (5) vidéos pour la moitié des thématiques retenues ;
- Un troisième versement correspondant à trente pour cent (30%) du montant total, après la réception et la validation de la totalité des vidéos.

Le Consultant est assujetti au paiement de l'impôt sur le revenu, conformément au décret du 29 septembre 2005 relatif à l'impôt sur le revenu.